

*Questions orales*

envisage-t-il de prendre des sanctions commerciales contre eux?

**L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans):** Monsieur le Président, je ne suis pas le seul habilité à prendre des sanctions commerciales. Il n'est pas juste de laisser entendre que la baisse des stocks de poisson dans la région de l'Atlantique est uniquement attribuable à la surpêche que pratiquent les flottes étrangères.

C'est le gouvernement actuel qui a interdit aux navires étrangers de pêcher les stocks non excédentaires dans les eaux canadiennes, une pratique que le gouvernement libéral précédent a tolérée pendant des années, mais à laquelle notre gouvernement a mis un terme.

Quant aux sanctions, je demande aux députés de songer aux répercussions qu'aurait une telle décision sur nos exportations de homard et de morue salée sur le marché européen si nous faisons ce qu'il nous recommande de faire maintenant.

LES CONTINGENTS—LES NÉGOCIATIONS AVEC LES  
AUTORITÉS FRANÇAISES

**M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca):** Monsieur le Président, je voudrais moi aussi souhaiter la bienvenue au ministre des Pêches qui était absent de la Chambre à cause d'une maladie. J'espère qu'il est revenu en bonne santé pour reprendre ses fonctions à la Chambre.

**Des voix:** Bravo!

**M. Barrett:** Je voulais adresser ma question au ministre du Commerce extérieur, mais je suis maintenant obligé de l'adresser au ministre des Pêches.

Le ministre peut-il dire à la Chambre si, oui ou non, pendant les négociations avec les autorités françaises au sujet de contingents supplémentaires ou d'un règlement par arbitrage de cette question, des démarches ont été faites auprès du gouvernement canadien avant et pendant ces négociations par des porte-parole de l'industrie, ou par des personnes en général, et par la société National Seafood en particulier? Ont-ils indiqué au gouvernement avant ou pendant ces négociations quelle position, à leur avis, celui-ci devait prendre à l'égard de leur industrie?

**L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans):** Monsieur le Président, la réponse à cette question est très simple. Depuis le début de 1987, lorsque le Canada a paraphé un accord en vue de négocier le renvoi de la question de la frontière de Saint-Pierre-et-Mique-

lon à une cour internationale d'arbitrage, on a entretenu un dialogue constant avec l'industrie des pêches dans le Canada atlantique et avec les gouvernements provinciaux concernés.

M. Yves Fortier a fait preuve de beaucoup de compétence et de dextérité pour conclure un accord historique avec la France sur cette question. Il a pris toutes les mesures nécessaires pour consulter l'industrie et la faire participer pendant toute cette période.

L'ACQUISITION D'USINES FRANÇAISES DE  
CONDITIONNEMENT DU POISSON

**M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca):** Si j'ai bien compris la réponse du ministre, monsieur le Président, il confirme que la National Seafood et d'autres sociétés ont été consultées avant la conclusion d'une entente.

J'ai une autre question pour le ministre. J'aimerais qu'il l'écoute attentivement et qu'il pèse ses mots quand il répondra.

Au cours des négociations, le ministre savait-il que, en août 1988, la National Seafood Products a fait des offres à deux pêcheries de France, dont Bretagne Exporters, société de commercialisation établie dans ce pays? Dans un instant, je vais dire pourquoi c'est important. L'autre était La Surgelation Lorientaise, usine française de conditionnement de poisson. L'offre a été faite en août 1988, la vente conclue le 3 janvier dernier.

Le ministre peut-il assurer à la Chambre que la direction de la National Seafood Products, forte des renseignements qu'elle a glanés au cours des négociations et une fois devenue propriétaire de ces deux sociétés, n'est pas maintenant en mesure d'acheter du poisson des Canadiens et de le traiter dans ses usines? Le ministre peut-il nous assurer que l'achat de ces usines françaises n'entraînera pas la perte d'emplois due au fait que le poisson canadien y sera exporté?

**L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans):** Le député a pris beaucoup de temps pour en venir à sa question, monsieur le Président. Si j'ai bien compris, il laisse entendre que le gouvernement n'aurait pas dû consulter les représentants de l'industrie canadienne de la pêche. Je m'empresse de dire que le gouvernement n'a pas dévoilé sa stratégie à l'industrie, mais il l'a consultée.

La National Seafood Products est une société de pêche internationale qui vend notre poisson dans le monde entier. Nous ne permettons pas que le poisson cru soit exporté en Europe à de telles fins. Si l'achat a bel et bien eu lieu, c'était pour vendre plus de poisson sur le marché